



# DEMANDE D'INSCRIPTION NOUVEAUX ÉLÈVES 2020-2021



## Pour tous :

Photocopie de justificatif de domicile de moins de 3 mois  
Certificat de scolarité pour les élèves de plus de 18 ans (s'il y a lieu)  
Photo de l'élève mineur (nom et prénom au verso)

maj : 30 06 2020

## Pour les nouveaux élèves :

Mineurs : photocopie recto de la pièce d'identité des parents  
Majeurs : photocopie recto de votre pièce d'identité

## Pour les Saint-Égrévois :

Attestation de Quotient Familial de la CAF du mois d'août ou septembre 2020 ou quotient calculé par le CCAS de la ville de Saint-Égrève à déposer **IMPERATIVEMENT** au secrétariat avant le 30/09/2020 sinon, il ne pourra être pris en compte dans la facturation annuelle

**NB : le dossier doit être déposé dûment rempli de façon lisible (tout particulièrement les coordonnées téléphoniques et adresses mail) daté, signé et accompagné des documents demandés. Le secrétariat ne fera aucune photocopie.**

**Permanences d'inscription nouveaux élèves - sur rendez-vous uniquement : réservez votre plage au 04 76 75 48 63**

Compte tenu de la situation actuelle et pour faciliter la gestion des flux, exceptionnellement les permanences se feront uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de L'Unisson au 04 76 75 48 63.

vendredi 26 juin, 16h/18h30 et samedi 27 juin, 9h30/12h  
mardi 1<sup>er</sup> septembre, 16h/18h30 et mercredi 2 septembre, 16h/18h30

## **Initiation musicale - enfants scolarisés en CP / Eveil musical - enfants scolarisés en GSM**

Une priorité est donnée aux familles résidant à Saint-Égrève, puis aux élèves hors commune. En cas de demande supérieure au nombre de places disponibles, il sera procédé à un tirage au sort. Début septembre, un mail de confirmation d'inscription vous est adressé vous indiquant le rendez-vous de reprise et la salle de cours. Un des parents de l'enfant doit être présent pour ce premier rendez-vous. Le cours d'éveil musical « musique et contes » en partenariat avec la bibliothèque, est re-programmé pour la rentrée 20/21 et se déroulera dans la salle d'évolution de l'école maternelle de la Gare (à côté du conservatoire)

## **Instruments - tous niveaux**

Débutants, indiquer au moins 2 à 3 choix d'instrument, certains instruments étant «en tension» (piano, guitare, violon), il est possible que la demande soit placée en liste d'attente. L'admission est définitive en fonction des places disponibles.

Priorité donnée aux élèves enfants résidant à Saint-Égrève (non débutants puis débutants) puis aux adultes non débutants participant à un ensemble, puis aux adultes débutants.

Pour les **élèves débutants** : avec le cours d'instrument, la formation musicale (FM) est obligatoire => cocher les choix 1 et 2 horaires FM. Bien préciser dans le dossier si la demande d'inscription est maintenue en formation musicale (non prioritaire en cas de cours complet) si non admission en instrument.

Pour les **autres élèves (avancés à experts)** :

- le cursus diplômant comprend 3 disciplines : instrument, FM, ensemble (en 1er, 2ème et 3ème cycles)
- le parcours personnalisé (à partir du 2ème cycle) comprend 2 disciplines : instrument + ensemble ou instrument + FM
- L'inscription uniquement en instrument est exceptionnelle et justifiée (accord du professeur et de la direction obligatoire)

## Calendrier : de début juillet à début septembre

### Si votre demande d'instrument est acceptée

Le professeur d'instrument vous contacte dès que possible pour vous confirmer l'admission. Pour définir l'emploi du temps du cours hebdomadaire, il le fait par téléphone ou vous invite à une rencontre le **vendredi 4 septembre** (voir planning Rv pour les horaires et salles).

Selon le remplissage des classes, l'inscription en cours de Formation Musicale est enregistrée sur votre choix n°1. Si la classe est complète, vous êtes placé sur votre choix 2 [ou placé en attente si complet également] et prévenu par le secrétariat.

Important : veillez à récupérer la liste du matériel et livres nécessaires pour le cours de formation musicale.

Reprise des cours à partir du **lundi 7 septembre 2020**

### Si votre demande d'instrument n'est pas acceptée

Sans nouvelle de notre part dans la première quinzaine de septembre, c'est que votre demande est placée en liste d'attente. Il y a cependant de nombreux mouvements en période de rentrée et nous vous contactons dès qu'une place est libérée.

- Si vous avez coché «oui» pour le maintien en FM si « non admission en Instrument », le secrétariat inscrit votre enfant en Formation Musicale, choix 1 ou choix 2 selon remplissage des classes. Attention, l'inscription uniquement en FM peut être placée en attente si les classes sont complètes.
- Si vous avez coché « oui » pour une pratique d'ensemble malgré une attente en instrument, vous êtes contacté par le professeur au plus tard mi-septembre.

**En cas d'annulation ou de modification de votre demande d'inscription ou de démission en début ou en cours d'année**, vous devez impérativement faire un courrier ou mail au secrétariat du conservatoire ([ecolemusique@mairie-st-egreve.fr](mailto:ecolemusique@mairie-st-egreve.fr) avec en objet : Inscription/nom et prénom de l'élève).

**L'inscription est annuelle**, la totalité de la cotisation est due, payable par trimestre après émission d'une facture par le trésor public de Saint-Égrève (la délibération fixant les tarifs se trouve sur le site de la ville de Saint-Égrève, page conservatoire.

### **Tests d'orientation pour les nouveaux élèves non débutants**

- **Formation musicale classique** : vendredi 4 septembre 2020 de 17h à 19h00, salle B3 - Yoan KERAVIS
- **Nouveaux chanteurs** : vendredi 4 septembre 2020 de 17h00 à 19h00, salle B2 - Judith REFUGGI
- **FM jazz** : lundi 7 septembre 2020 de 18h30 à 20h00, salle B1 - Pascal PERRIER
- **Reprise des cours** : à partir du **lundi 7 septembre** sauf cours éveil et initiation musicale, ensembles & orchestres et FM jazz à partir du **lundi 14 septembre 2020**